

Mise en ligne du 21-01-2025 jusqu'au 21-03-2025

DELIBERATION DU BUREAU DU 13 JANVIER 2025 – MORBIHAN HABITAT

Le **13/01/2025 à 16h30**, les membres du Bureau se sont réunis au siège de Morbihan Habitat, 6 avenue Edgar Degas à Vannes, suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Le Président le **03/01/2025**.

<p>Membres présents : M Marc BOUTRUCHE Mme Hortense LE PAPE (ne vote pas les points 29 et 31) Mme Marie-Hélène HERRY M David ROBO (vote jusqu'au point n° 31 inclus) Mme Yolande HANVIC Membre excusé ayant donné pouvoir : M TOULMINET (pouvoir à M BOUTRUCHE – ne vote pas les points 29 et 31) Membre excusé : M Pierre GUEGAN</p>	<p>DELIBERATION N°25.BU-2025-01-13</p> <p>SARZEAU Les Sitelles Rue de la Madeleine</p>	<p>Groupe n°1522</p> <p>Acte d'acquisition en VEFA 8 emplacements de stationnement à SARZEAU-les SITELLES</p>
--	--	--

Morbihan Habitat a acquis auprès de la Société OMNIUM DE CONSTRUCTIONS DEVELOPPEMENTS LOCATIONS (GIBOIRE), à SARZEAU, Rue de la Madeleine, des droits à construire, dans un ensemble immobilier comprenant 15 logements et 7 places de parking.

Il était convenu avec la Société GIBOIRE d'acquérir, par ailleurs, en VEFA, 8 emplacements de stationnement en sous-sol, au prix de 9 000€ HT par emplacement, dans un ensemble immobilier cadastré :

Vendeur	Cadastre	Superficie cadastrale	Prix d'acquisition HT
La Société OMNIUM DE CONSTRUCTIONS DEVELOPPEMENTS LOCATIONS (GIBOIRE)	CI 324	9a88ca	72 000 €
	CI 327	7a00ca	
	CI 328	21a85ca	
	CI 329	3a51ca	

L'avis des domaines est en cours d'instruction.

Ce projet étant susceptible d'évoluer, notamment au niveau de la surface d'assiette, le prix d'acquisition peut varier de 5 %.

Les frais d'acte de transfert de propriété seront à la charge de Morbihan Habitat.

L'acte d'acquisition sera rédigé par l'étude de Maître Emmanuel BENEAT, notaire à VANNES

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- autorise l'acquisition de 8 emplacements de stationnement en sous-sol de l'immeuble à construire, situé rue de la Madeleine à SARZEAU, moyennant le prix global de 72 000 €HT,
- autorise le Directeur général à signer l'acte de transfert de propriété, ainsi que toute constitution de servitude nécessaire.



Mise en ligne du 21-01-2025 jusqu'au 21-03-2025

PLAN DES LOCAUX RESERVES

